

ITEM 1 : SUJET

Winter Fest , association... ayant son siège social Rue Saint Jean 73700 Bourg Saint Maurice, France, inscrite au Répertoire national des associations sous le n° , est l'organisateur officiel du Xplore Pitch.

Le Xplore Pitch est un événement de présentation unique pour les créateurs et producteurs de projets factuels et documentaires, qui se déroule pendant le Xplore Content Market (25/27 octobre 2023), au Base Camp Lodge à Bourg Saint Maurice, en France.

Les objectifs du Xplore Pitch sont d'encourager, de promouvoir et de récompenser la créativité et l'innovation, la qualité de la narration et l'attrait mondial.

ITEM 2 : APPEL À PROJETS POUR LE XPLORE PITCH

2.1 CRITERE DE PARTICIPATION

Le Xplore Pitch est ouvert à tous les créateurs et producteurs du monde entier (au nom d'une entreprise ou non) pour présenter leurs nouveaux projets factuels et documentaires, aux premiers stades de production, et pour lesquels les droits mondiaux sont encore disponibles.

Pour être éligible, un projet doit :

- ♣ Être une série ou un one-shot factuel et documentaire;
- ♣ Être toujours à la recherche de financement, c'est-à-dire "Early Stage" (0 à 25% financé) et "In Development" (25 à 75% financé) ;
- ♣ Être dans sa première saison (les saisons suivantes ne sont pas éligibles) ;
- ♣ N'avoir jamais été présenté auparavant à un festival/marché ou à des acheteurs avant le Xplore Content Market 2023.

Le Xplore Content Market se réserve le droit de disqualifier une soumission si ces critères d'éligibilité ne sont pas respectés.

Si une soumission est disqualifiée pour ces raisons, aucun remboursement des frais d'inscription au Xplore Content Market ne sera accordé.

L'appel à projets pour la présélection des 5 finalistes est ouvert à tous.

Les finalistes se verront offrir une inscription gratuite pour Xplore Content Market 2023.

Soumettez votre projet en remplissant le formulaire en ligne "Xplore Pitch".

Toutes les soumissions doivent être faites en français. Tous les documents requis, tels qu'énoncés ci-dessus, doivent être reçus par Xplore Content Market au plus tard **le 30 aout 2023 (la "date limite de soumission")**.

Les soumissions incomplètes ou tardives peuvent être disqualifiées par décision du Xplore Content Market.

Xplore Content Market ne sera pas responsable des soumissions tardives, perdues, endommagées, incomplètes ou non éligibles.

En soumettant un projet pour le XPLORE Pitch, les candidats :

- Reconnaître qu'ils doivent assister à la réunion préparatoire et présenter leur projet dans le cadre de la présentation en direct, en cas de sélection du projet.
- Accepter d'être lié par ces termes et conditions. Les candidats conviennent que tout manquement à l'une des conditions contenues dans ces termes et conditions peut entraîner la disqualification de la soumission du candidat. Les candidats reconnaissent que toutes les décisions du Xplore Content Market et du jury sont contraignantes et finales.
- Garantir que la soumission est l'œuvre originale du candidat, que le candidat a le droit et l'autorité de soumettre et de présenter la soumission et que la soumission ne viole aucun droit d'auteur, marque de commerce, droit à la vie privée ou droit à l'image ou tout autre droit de quelque nature que ce soit d'une personne ou d'une entité. Si Winter Fest a des raisons de croire qu'une soumission contient du matériel pouvant enfreindre ou violer un droit ou une loi, cette soumission peut être disqualifiée par décision du Xplore Content Market. Si une soumission est disqualifiée pour de telles raisons, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera accordé.
- Reconnaître que leur soumission est volontaire. Les candidats reconnaissent la possibilité que des éléments de leur soumission soient identiques ou similaires à des matériaux provenant d'autres sources au Xplore Content Market ; ses affiliés, personnel (y compris, sans limitation, les employés, les dirigeants, les administrateurs) ; les membres du jury. Les candidats comprennent et acceptent que l'utilisation par un bénéficiaire de tout autre matériel contenant des éléments identiques ou similaires à ceux contenus dans la soumission ne donnera pas droit au candidat à une compensation, si un bénéficiaire dispose d'un droit légal indépendant d'utiliser un tel autre matériel qui ne provient pas du candidat, soit parce que de tels éléments n'étaient pas nouveaux, n'ont pas été originaires du candidat, sont dans le domaine public, ou ont été ou peuvent être créés indépendamment par toute autre personne.
- Garantir que leur soumission ne contient pas de matériaux, images ou musique soumis à des droits d'auteur de tiers sans qu'ils n'aient obtenu au préalable toutes les licences, autorisations et/ou permissions nécessaires. Les candidats qui ne détiennent pas la propriété intellectuelle de la soumission ou de tout élément qu'elle contient doivent obtenir le consentement écrit et l'accord du propriétaire des droits pour être lié par les règles et, à la demande du Xplore Content Market, être en mesure de fournir une copie de cet accord écrit et de ce consentement du propriétaire des droits.
- Confirmer leur disponibilité pour présenter leur projet sur la scène du Xplore Content Market le jeudi 26 octobre 2023 s'ils sont sélectionnés comme finalistes. Tous les finalistes ou leur représentant seront invités à assister à une répétition préparatoire et technique de la présentation en direct. L'horaire final de la répétition sera confirmé par Xplore Content Market à tous les finalistes lors de l'annonce de la sélection. Les candidats acceptent de défendre, indemniser et tenir les bénéficiaires indemnes de toute réclamation, responsabilité, dommage, perte ou dépense découlant de la violation de toute garantie énoncée dans les Règles, y compris, sans limitation, toute réclamation fondée sur la violation de tout droit d'auteur, marque de commerce, droit à la vie privée ou droit à l'image.

2.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les informations d'inscription correctes sont la responsabilité du demandeur. Winter Fest n'est pas responsable de toute liste incorrecte qui résulte d'informations incorrectes fournies par le demandeur.

Les demandeurs garantissent que toutes les informations fournies, y compris les informations fournies sur le formulaire de soumission et les crédits pour les créateurs et les producteurs, sont vraies et correctes et ont été vérifiées par toutes les parties impliquées. Si des informations s'avèrent incorrectes, l'entrée en lice peut être disqualifiée par décision du Xplore Content Market. Si une entrée en lice est disqualifiée pour de telles raisons, aucun remboursement des frais d'inscription au Xplore Pitch ne sera accordé.

Winter Fest se réserve le droit de rejeter toute entrée en lice si son contenu est perçu comme interférant délibérément avec l'honneur et la dignité humaine, les droits de quiconque, pornographique, raciste, provocateur, discriminatoire ou violent, ou ayant un objectif commercial ou promotionnel, au bénéfice d'une entreprise. Winter Fest se réserve ses droits en cas de toute violation de ce type.

La société du demandeur et les délégués doivent être inscrits pour le Xplore Content Market 2023.

Les finalistes seront responsables de l'hébergement, des vols et des frais sur place, ainsi que des autres coûts et dépenses liés à la participation à tous les aspects de l'événement.

Les finalistes sont autorisés à mentionner la sélection de leur projet lors de la présentation de projets Xplore Content Market dans leurs activités promotionnelles.

Les informations fournies dans le cadre de la soumission dans le formulaire de présentation de Xplore PITCH peuvent être utilisées par Xplore Alpes Festival pour promouvoir les programmes sélectionnés dans tous les outils de communication/promotion relatifs au Xplore Content Market 2023 :

- Site web, Actualités du salon et toutes les communications électroniques associées, y compris les réseaux sociaux.
- Programme imprimé Xplore Content Market 2023, magazine de prévisualisation (distribué à la presse internationale et à l'ensemble de la communauté participant au marché).
- Tout autre outil promotionnel/marketing que Winter Fest peut utiliser à des fins informatives ou promotionnelles.

Les finalistes autorisent l'utilisation de ces informations à des fins promotionnelles.

Winter Fest peut prendre des photos de la session en direct à laquelle le demandeur participe. Le demandeur autorise Winter Fest à utiliser les photos prises pendant la session sur le site web du Xplore Alpes Festival, les supports imprimés, les campagnes en ligne et/ou

les sites web des partenaires du Xplore Alpes Festival et à les distribuer dans une compilation à des fins informatives, promotionnelles et/ou commerciales ; pour une durée de trois (3) ans à partir de la date de prise de vue.

ITEM 3 : PROCESSUS DE SÉLECTION

Toutes les candidatures éligibles soumises subiront une ronde de sélection basée sur les critères suivants :

- Force du sujet et du traitement
- Créativité et innovation
- Qualité de la narration
- Appel mondial
- Bien écrit avec une déclaration claire de la viabilité du projet.

Le processus de sélection et les critères d'éligibilité des finalistes sont sujets à modification si un sponsor participe au MIPDoc Project Pitch. En cas d'un tel événement, les Conditions Générales définitives du MIPDOC Project Pitch seront publiées sur le site web du MIPTV au plus tard le 9 mars 2023.

Les projets soumis seront examinés par un jury international de décideurs de chaînes internationales.

Cinq finalistes seront sélectionnés pour présenter leur projet sur la scène du Xplore Pitch.

Les finalistes seront informés de leur sélection à la mi/fin mars et une annonce officielle sera faite à la fin du mois de mars.

Les finalistes doivent s'assurer que tous les droits de leurs projets sont disponibles à ce moment-là.

Seuls les finalistes auront le droit de présenter et de pitcher leur projet sélectionné lors de cet événement de pitch en direct sur place devant un public d'acheteurs, de décideurs et de distributeurs accrédités.

Le ou les finalistes autorise(nt) en conséquence Winter Fest à utiliser son nom et son image, et si nécessaire, celle de son/ses représentant(s) présent(s) lors de la séance publique du XPLORE Pitch.

ITEM 4 : LE GAIN

Tous les finalistes recevront :

- 1 inscription gratuite au Xplore Content Market 2023
- De la visibilité dans les outils de communication et de marketing du Xplore Content Market 2023 (programme de conférence officiel, site web de MIPTV et réseaux sociaux)

Le gagnant recevra :

- Une couverture éditoriale sur le site web du Xplore Alpes Festival.
- 1 inscription gratuite au Xplore Content Market 2024

ITEM 5 : RÉCLAMATIONS

Le fait de soumettre une candidature implique que le candidat a accepté et accepte d'être lié par ces termes et conditions. Si une disposition des règles est déclarée invalide ou inapplicable, toutes les autres dispositions resteront en vigueur. Si un candidat ne respecte pas une clause ou une condition contenue dans les règles, sa candidature peut être disqualifiée par décision du Xplore Content Market.

ITEM 6 : DONNÉES PERSONNELLES

L'association Winter Fest collecte les données personnelles des candidats par le présent document ou via une base de données en ligne, ou lors de la participation à l'événement (lieux ou événements fréquentés, services exploités) conformément aux dispositions suivantes et à la politique de confidentialité de Winter Fest (<https://privacy.reedexpo.com/en-gb.html>).

Les données sont traitées par Winter Fest dans le but de remplir ses obligations contractuelles (notamment la gestion de la base de données clients, l'accès à la base de données en ligne des candidats, la gestion des événements, des services et des billets, la gestion des factures et des encaissements) et de promouvoir son activité.

Ces données personnelles peuvent être intégrées dans la base de données en ligne mise à disposition des candidats afin de leur permettre de préparer l'événement, de réseauter, de promouvoir leur entreprise et de planifier leurs rendez-vous d'affaires pendant l'événement. À cet égard, les candidats s'engagent à ne pas utiliser les données à d'autres fins.

Les candidats qui utiliseraient les données contenues dans la base de données à des fins personnelles sont considérés comme des responsables de traitement de données et assument toutes les responsabilités de ce statut à l'égard des autres candidats.

Winter Fest fera de son mieux pour arrêter par tous les moyens toute perturbation causée par toute utilisation interdite de données personnelles.

Winter Fest ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout traitement et utilisation illicite des données par d'autres candidats ou des tiers ; transmise à des parties ayant accepté de se conformer aux exigences des lois sur la protection des données telles que des entreprises appartenant au même groupe, des prestataires de services et des partenaires, qui peuvent être situés en dehors de l'Espace économique européen ; communiquée aux candidats, tels que les orateurs, les sponsors, les exposants et les vendeurs, qui peuvent être situés en dehors de l'Espace économique européen pour effectuer des prospections commerciales ; utilisée sur tous les supports de distribution et de promotion en lien avec l'événement pertinent, y compris, mais sans s'y limiter, les médias sur Internet ; traitée pour une analyse de distribution et de promotion (profilage, ciblage). En tant que responsable du traitement des données, Winter Fest a mis en place et maintient des mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que son traitement des données personnelles soit conforme aux exigences des lois françaises et européennes sur la

protection des données, en particulier le RGPD. Les candidats peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'utilisation de leurs données personnelles, dans la mesure où ces données ne sont traitées que par Winter Fest, en écrivant au formulaire du Centre de confidentialité (<https://privacy.reedexpo.com/fr-fr/privacy-centre.html>). En cas de réponse insatisfaisante à la demande des candidats, ceux-ci peuvent porter plainte auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) www.cnil.fr.

ITEM 7 : DIVERS

Si pour quelque raison que ce soit le XPLORE Pitch est interrompu, retardé ou annulé ou ne peut être réalisé tel que prévu, Winter Fest se réserve le droit de reporter, suspendre ou annuler le XPLORE Pitch 2023. En cas d'une telle annulation, suspension ou report, quelles que soient les raisons de l'annulation, de la suspension ou du report, il est convenu que Winter Fest ne sera pas responsable de payer des dommages, une compensation ou une pénalité en raison de ladite annulation ou report, et cela est expressément accepté par le candidat.

ITEM 8 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Les Règles seront interprétées et régies par le droit français. LES CANDIDATS RECONNAISSENT ET ACCEPTENT EXPRESSÉMENT QUE LES TRIBUNAUX QUI ONT COMPÉTENCE SUR LE SIÈGE SOCIAL DE XPLORE SERONT EXCLUSIVEMENT COMPÉTENTS POUR RÉSOUDRE TOUT LITIGE RELATIF AU CONTENU OU À L'APPLICATION DES RÈGLES.